



LYCEE VIALA LACOSTE

76 Avenue Gaston Cabrier
13300 SALON DE PROVENCE
Etablissement Privé Catholique d'Enseignement
Sous contrat d'association avec l'Etat.

Chères familles de seconde 6

Nous avons eu le plaisir de faire connaissance avec vos enfants le 4 juillet. Toutefois, malgré ce premier contact très positif, le début d'année demeure un moment important, surtout lorsqu'il marque l'entrée dans un nouveau cycle. Afin d'accompagner et de faciliter les premiers pas au lycée des élèves de 2.6, nous leur proposons une journée de cohésion originale.

Les activités

- « Les Toqué-es du dessert ». Atelier cuisine à la fois pédagogique et ludique favorisant la dynamique de groupe en mutualisant les compétences.
- Une pause déjeuner sportive au bowling (pique-nique sorti du sac)
- Élection des Toqué-es suivie de la dégustation collective des desserts.

Les horaires

- 9h arrivée au lycée.
- 9h30 – 11h45 atelier dans le restaurant et la cuisine scolaires.
- 12h – 13h45 pique-nique personnel et partie de bowling au bowlingstar de la place Morgan.
- 14h retour au lycée pour l'élection des Toqué-es.
- 14h45 remise des prix.
- 15h goûter dégustation.
- 16h fin de la journée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre bienveillant dévouement.

Nathalie Béal,
Directrice de l'ensemble scolaire Viala-Lacoste

Isabelle Conseil,
Professeure principale de la 26

Talon à rapporter le 02/09 et à remettre au professeur principal.

✂-----

Je soussigné-e,....., responsable de

NOM.....Prénom....., autorise mon enfant à participer à la journée de cohésion du 2 septembre 2024 détaillée ci-dessus.

- confirme avoir bien pris connaissance des informations présentées
- m'engage à régler la somme de 12€ via mon espace famille école directe au plus tard le 27 septembre 2024.
- autorise l'utilisation des photographies, prises au cours de la journée, puissent être utilisées dans le cadre de la promotion du lycée.
- autorise mon enfant à rentrer par ses propres moyens à l'issue de l'activité.

Fait à Salon le

Signature des parents ou du représentant légal